



République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
Le : 25/06/2026
Et
Publication ou notification du :
25/06/2026

L'an 2026, le 23 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 17/06/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/06/2026.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BIDARD Michel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme KERHERVÉ Muriel, Mme PACTON Stéphanie, M. PETIT Yves, Mme PICARD Joëlle, M. QUÉNU Nicolas, Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SABATIER Véronique, Mme SCHAPPACHER Karine, Mme SHARPE Laura, M. TONNELIER Théo

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BUIRON Alain à Mme PICARD Joëlle, Mme DANIELOU Cécile à M. QUÉNU Nicolas, M. GANDON Jean-Charles à M. COLAS Christophe, Mme LOTT Myriam à Mme HAMEL Catherine

A été nommé(e) secrétaire : Mme PICARD Joëlle

CM2026_39 - REALISATION D'UN PRÊT POUR LA CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le coût de l'opération « ALSH » s'élève à **2 921 669 €**.

La commune a obtenu **1 465 817 €** de subventions, le legs de Monsieur Alain Desaty a permis d'autofinancer **525 000 €** sur fonds propres et un prêt de **130 000 €** à taux **0%** a été consenti par la CAF lors du montage des dossiers de subventions.

Le reste à charge étant financé par l'emprunt, il est proposé aux membres du conseil de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, un contrat de prêt à taux fixe d'un montant de **500 000 €** avec les caractéristiques suivantes :

- Durée : 12 ans
- Taux d'intérêt nominal : **3,82 %**
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Mode d'amortissement : Constant
- Échéances : Trimestrielle
- Frais de dossier : 400 €

... / ... (suite de la délibération n° CM2026_39)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la commune de Bourron-Marlotte et reçoit tous pouvoirs,
- **De l'habiliter** à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,
Joëlle PICARD



A Bourron-Marlotte, le 24/06/2026



Le Maire,
Vitor VALENTE

